

## **LOGO COHINIAC**

# **CONVENTION**

Portant réorganisation du réseau scolaire sur les Communes de COHINIAC et de QUINTIN

#### Entre

- Monsieur l'inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale des Côtes d'Armor
- Monsieur Le Maire de COHINIAC
- Monsieur Le Maire de QUINTIN

Il est convenu ce qui suit

## Article 1:

Les représentants des Communes de COHINIAC et de QUINTIN décident de prendre collectivement en considération l'organisation et le fonctionnement du réseau scolaire public.

### Article 2:

Ils se prononcent pour le maintien de structures scolaires en réseau à savoir :

- Une école primaire publique à COHINIAC accueillant les enfants de la petite section de maternelle au cours élémentaire 2<sup>ème</sup> année (CE2) inclus.
- Une école primaire publique à QUINTIN accueillant les élèves de la petite section au CM2.

Ils se prononcent également pour une réflexion sur l'évolution de l'accueil, en fonction du nombre d'élèves. Il pourra s'ensuivre une répartition différente.

Le nombre total de poste attribué au RPI se répartit entre les 2 sites avec 1 poste à Cohiniac si l'effectif est suffisant.

Pour l'année scolaire 2022/2023, il est entendu que l'école de Cohiniac est mise en sommeil.

# Article 3:

Pour ce faire, ils décident d'agir en commun sur la régulation des flux d'enfants entre communes et sur le développement qualitatif du service scolaire. Les élèves à partir du CE2 de la Commune de COHINIAC seront accueillis à l'école primaire publique de QUINTIN.

Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022 Affiché le 31 MAI 2022

ID: 022-212202626-20220525-2022 05 39B-DE

# Article 4:

D'un commun accord, une convention pourrait être établie entre la Commune de COHINIAC et la commune de QUINTIN pour la restauration, le fonctionnement des écoles et les transports scolaires.

### Article 5:

Monsieur le Maire de COHINIAC ou son représentant sera invité aux Conseils d'École de l'école primaire publique de QUINTIN.

Fait à QUINTIN, le 25 mars 2022

L'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale des Côtes d'Armor. M. Philippe KOSZYK.

Le Maire de QUINTIN Nicolas CARRO

Le Maire de COHINIAC Jean-Paul HÉDER